

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Floréal, an VI.



Détails sur le climat, le produit et les mœurs des habitans du pays où est cantonné le corps de Condé. — Arrivée à Rastadt d'un courier de Paris pour les plénipotentiaires français. — Grand mouvement parmi les députés au congrès. — Détails sur le budget présenté à la chambre des communes par M. Pitt. — Arrivée de la flotille du Havre à la Hougue.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 10 germinal.

C'est dans la contrée des anciens Sarmates, province de l'ancienne Pologne, dépendante aujourd'hui de la Russie, que Paul I^{er}. a fixé le séjour des émigrés français, connus sous le nom de corps de Condé. Trois villes leur sont désignées : Luck ou Lucko, Cowel ou Kowale, & Wladimir ou Wlodzimierz. La première, ci-devant capitale de la Wolhinie, est assise sur le bord de la petite rivière de Styr, qui coule dans la Przypiec, & de-là dans le Borysthene ou Dnieper. A une vingtaine de lieues au nord de Luck, est située la petite & triste ville de Cowel. Ses environs sont agrestes, marécageux. Wladimir, à quinze ou vingt lieues sud-ouest de Luck, & plus éloigné que celle-ci de Cowel, est placée sur un ruisseau qui va se perdre dans le Bugé. En général, ce pays ne demande que de la population, du commerce, du luxe & des arts. Le triangle formé par trois villages, est dépourvu de rivières navigables. Il occupe les terres les plus hautes, au milieu du continent, à-peu-près à distance égale de la Baltique & de la mer Noire, vers le quinzième degré de latitude, c'est-à-dire, à-peu-près au même climat que la France septentrionale, Lille & Dunkerque. Mais l'air y est plus âpre, la température plus rude & plus inégale. La nature est forte & vivace; le sol d'une fertilité extraordinaire. La vie animale est au plus bas prix. Tout abonde, excepté l'or, & le vin que l'on tire de Hongrie. Le regne minéral est aussi riche que le végétal. Le bétail de toute espèce est superbe & nombreux; les pâturages sont aussi beaux que ceux de Flandres & de Hollande. D'immenses forêts sont peuplées de toutes sortes de gibier. Ce canton est de tous les états russes le moins éloigné de la France. Les mœurs sont en général simples, rudes, telles qu'elles conviennent à un peuple tout-à-la-fois agriculteur & nomade. La grande majorité des nobles est pauvre; quelques familles sont puissantes & riches, mais habitent rarement leurs possessions. Le langage ordinaire du peuple est le polonais; les marchands & les gens distingués savent l'allemand; presque toutes les classes parlent aussi un très-mauvais latin.

Que l'observateur accoutumé à calculer les résultats des mélanges moraux, détermine quel va être l'effet de cet amalgame d'hommes si différens. A quel point les français deviendront-ils sarmates? à quel point les sarmates deviendront-ils français? Quelle figure vont faire dans les bois & les marais de la Volhinie, des enfans de Paris, de Lyon, de Bordeaux? Et comme la nouvelle compagnie est toute composée d'hommes pour la plupart dans l'âge des passions, quel va être l'effet de leur présence & de leurs mœurs sur le sexe le plus susceptible d'impressions vives, nouvelles & étrangères, près de qui c'est un titre réel d'être nouveau venu, & qui d'ailleurs a un penchant si décidé pour la politesse, la légèreté & les grâces? Les nouveaux venus plairont à plus d'un titre aux femmes de cette contrée; par les mêmes raisons, ils pourront bien déplaire aux hommes. Ils opéreront un changement quelconque, une modification dans les coutumes & les idées de leur seconde patrie. Ces nouvelles mœurs se répandront autour d'eux dans une certaine sphère: un certain arrondissement prendra ainsi peu-à-peu une nouvelle face qui sera due aux Français. Ils s'allieront d'ailleurs aux familles indigènes, contracteront des mariages, & transmettront ainsi leurs manières, leur langue, leurs vices & leurs vertus à la terre hospitalière qui leur offre un asyle.

P R U S S E.

De Berlin, le 2 floréal.

Le bruit court que M. de Bischoswerder étoit rentré dans les bonnes grâces du roi. Ce qui a occasionné ce bruit, c'est que le roi l'a fait inviter à dîner & lui a permis de reparoître à la promenade militaire. Ce fait, est de nature, à surprendre ceux qui savent combien M. de Bischofswerder est compromis par les découvertes auxquelles le procès de la comtesse de Lichteneau a donné lieu.

Quatre mille écus seront prélevés sur les revenus des terres que cette favorite possédoit aux bords de la Wartha, pour le paiement de la pension viagère que le roi lui a accordée. Le reste du produit de ces terres, est assigné à divers hôpitaux.

M. de Lucchesini paroît abandonner tout-à-fait la carrière politique. Il va être nommé président de l'académie des sciences de Berlin; & cette compagnie va, dit-on, subir de grands changemens.

Le roi & la reine ont reçu, avec beaucoup de bienveillance, la comtesse de Stolberg-Stolberg, sœur naturelle du roi, & fille de la comtesse de Lichtenau.

On vient de renouveler la défense de faire circuler les monnoies étrangères.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastatt, du 9 floréal.

Un courrier pour les ministres français est arrivé de Paris ce matin ; mais rien ne transpire encore de ce qu'il a apporté. Peut-être la réponse à la dernière note de la députation de l'Empire sera-t-elle remise aujourd'hui. On jugera par le ton de cette réponse des suites que peut avoir l'insulte faite au général Bernadotte à Vienne, & le genre de réparation qu'exige le directoire exécutif.

Il règne un grand mouvement ici, depuis ce matin, parmi les députés, sur-tout ceux des puissances influentes ; on n'en devine pas le motif. Les ministres prussiens ont couru toute la matinée les uns chez les autres ; & le ministre comte de Lehrbach s'est aussi donné beaucoup d'agitation.

Le citoyen d'Outrepoint s'est mis en route la nuit dernière ; les uns disent qu'il va à Bruxelles avant de se rendre à Paris ; d'autres, qu'il se rend directement dans cette capitale.

Le comte de Cobenzel ne revient point ici ; il a donné ordre à sa maison de retourner à Vienne. Il paroît se confirmer qu'il va prendre la place du baron de Thugut, qui a, disent ses amis, demandé sa retraite.

On craint vivement ici de voir se rallumer la guerre. On ne sait à quelle autre cause attribuer les mouvemens continuels de troupes qu'on annonce. L'armée française sur la Nidda se grossit beaucoup ; les autres puissances augmentent aussi considérablement leurs forces.

Beaucoup de députés font réparer en grande hâte leurs voitures de voyage, dans la crainte d'une rupture subite, qui ne paroît cependant pas probable à ceux qui calculent de sang-froid la position des divers gouvernemens.

Il est arrivé avant-hier un courrier de Milan aux ministres français. Si on en croit quelques rapports, il règne dans l'Italie une fermentation assez inquiétante. On ne sait s'il faut l'attribuer à l'esprit contre-révolutionnaire, ou à l'effervescence, démagogique dont les élémens travaillent ce pays.

Les abbayes de la Suabe réunies, ont envoyé ici des députés, & ont décidé d'en envoyer à Paris & à Vienne, pour stipuler les conditions de leurs sécularisations éventuelles.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 floréal.

On a discuté hier, dans la chambre des communes, une motion de M. Windam qui a proposé de voter 130 mille livres pour les dépenses d'une cavalerie provisionnelle.

M. Tarleton a fait quelques objections contre cet établissement d'un nouveau genre ; mais la motion étant appuyée par M. Dundas & par M. Pitt, a été adoptée.

M. Pitt a fait voter 320 mille livres pour l'entretien de l'armée pendant le cours de l'année 1798, & a dit à cette occasion, que dans des circonstances pareilles à celles où nous nous trouvons, les dépenses à faire pour la défense du pays ne dévoient être mesurées que sur les préparatifs de l'ennemi.

Il a aussi annoncé la nécessité prochaine d'un emprunt de 2 millions sterling pour le compte du gouvernement d'Irlande.

La chambre s'est ensuite formée en comité. M. Pitt a ouvert son budget par un long discours dans lequel il a exposé les besoins urgens de la patrie, auxquels il a

opposé les ressources des finances & leur situation rassurante. Il a applaudi à la confiance que les hommes d'argent témoignent au gouvernement & l'a attribuée à la persuasion que le plan proposé au parlement pour la vente de la taxe foncière seroit agréé. Il a ajouté : « L'ennemi fait ses efforts pour nous fatiguer ; mais nous nous sommes élevés en proportion de l'exigence de notre situation ; & à mesure que l'ennemi décline, nous devenons, comparés à lui, plus forts & plus puissans ».

Il ne falloit pas moins que ce consolant préambule pour rendre supportable la demande d'une somme de 28,450,000 livres, quoique la dépense totale qu'exige cette année n'excede pas, a-t-il dit, celle de 23 millions 295 mille livres.

Voici comme il a composé la première de ces sommes :

L'impôt sur la drèche.....	2,750,000
Les taxes assises.....	4,500,000
Les droits d'importation & d'exportation.....	1,500,000
La contribution volontaire.....	1,500,000
La hoterie.....	200,000
Les avances de la banque.....	3,000,000
Le nouvel emprunt.....	15,000,000

Total..... 28,450,000

Mais il s'agissoit d'asseoir les intérêts de cet emprunt, & voici comment M. Pitt espere y pourvoir.

Il a proposé un impôt de 5 sols sur chaque mesure (bus-hel) de sel ; & cet impôt doit, selon lui, produire la somme de 500,000 liv.

Plus, un droit de 5 pour cent sur le thé, qui doit rendre 111,000 liv.

Il a avoué que cette taxe pouvoit paroître onéreuse à la compagnie des Indes ; mais il a fait l'éloge de son dévouement patriotique ; a promis de la consulter & de concilier, autant que possible, ses intérêts avec les intérêts publics.

C'est sur la vanité, que M. Pitt a fait peser son troisième moyen de faire face aux intérêts de l'emprunt. Il a proposé d'exiger une somme, de chacun de ceux qui portent des armoiries, soit sur leurs voitures, soit en forme d'enseignes sur leurs maisons, dont deux guinées pour ceux de la première classe, dont il y a le nombre à 9458, & une guinée pour ceux de la seconde, qui sont au nombre de 69,000 ; & il a porté le produit de cette taxe à 150,000 liv.

Enfin, il a proposé un droit sur l'assurance des vaisseaux, mais il n'en a pas arbitré le produit.

Chacun de ces quatre objets a été légèrement discuté. Sir William Pultney a seulement fait quelques objections contre l'impôt sur le sel, comme devant être onéreux pour les fabricans & pour les classes inférieures. M. Pitt a répliqué en affectant des sentimens populaires ; mais il a repoussé avec amertume les railleries de M. Tierney sur la taxe des armoiries. Ses quatre propositions ont été agréées presque sans opposition.

L'amirauté a reçu des dépêches qui lui apprennent que c'est le Mars, un de nos vaisseaux de guerre, qui a pris un vaisseau français de 74 canons, allant de l'Orient à Brest. Le capitaine anglais, Alexandre Hood, neveu du lord de ce nom, a été tué dans ce combat, ainsi que le brave capitaine du vaisseau français.

Les alarmes du gouvernement sont toujours les mêmes. Dans le fameux rendez-vous de Lewes, comté de Sussex, le duc de Richmond est convenu qu'il n'y avoit aucun moyen possible de se rassurer contre les barques cano-

nieres ; une seule nuit , quelques bouillards , deux heures d'un vent favorable après la tempête , & l'ennemi étoit à bord sur nos rivages.

Il est faux que Fox & Tierney aient voulu signer à Woodburn l'acte d'union gouvernementale qu'on y avoit proposé aux membres de l'opposition.

On mande de Dublin , le 4 floréal , que treize ou quatorze cents insurgés , en armes , dans les bois de Krelly , près de Dromore , dans le comté de Waterford , donnent au gouvernement de nouvelles inquiétudes.

Les fonds consolidés étoient ces jours derniers à 47 1/2. Ils étoient hier , comme aujourd'hui , à 48 1/2.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
Du Havre , le 12 floréal.

Le capitaine Muskein mande , en date du 8 de ce mois , qu'il est arrivé à la Hogue avec les grandes canonnières & les avisos de sa flotille , sans le moindre accident. Le gouverneur des îles Marcouf les a salués en passant de quelques coups de canon & de quelques bombes. Il se dispose à aller au premier jour les lui rendre. Il attend seize bateaux des siens qui se sont trouvés amortés dans Courseulle. Il a dû trouver à la Hogue un supplément à sa flotille de cinq canonnières & huit bateaux , envoyés de Cherbourg.

DE PARIS , le 15 floréal.

On assure que , loin que le citoyen Hanoteau soit choisi pour successeur du citoyen Dondeau , il a cessé d'être employé auprès de ce ministre en qualité de juge-de-paix. C'est Leeslier , commissaire en Suisse , qu'on porte aujourd'hui à ce ministère. On ajoute qu'un courier est allé lui présenter sa nomination & demander sa réponse. On ignore s'il acceptera , parce qu'il est déjà nommé député par le département de l'Ain.

— Sopranzi , ex-ministre de la police de Milan , va , dit-on , à Gènes comme ministre de la république cisalpine.
— On assure que ce n'est plus Pléville-le-Pelcy qui commandera l'expédition projetée ; que c'est Truguet qui prendra ce commandement.

— Le rapport sur les élections de la Seine devoit être fait aujourd'hui ; il le sera demain. On dit , à présent , que le nouvel avis de la commission est de n'admettre ni les élus de l'Oratoire ni ceux de l'Institut.

— Le ministre de l'intérieur ayant été consulté par plusieurs administrations sur la marche qu'elles devoient suivre pour l'installation des fonctionnaires publics , lorsqu'il y a eu scission dans les assemblées , leur a rappelé l'arrêté du directoire , du 13 germinal an 5 , qui porte que ceux qui sont actuellement en fonctions y resteront jusqu'à la décision du corps législatif.

— Le bruit se répand que le commodore Smith , qui étoit au Temple , n'est plus dans cette prison.

— Vingt-deux individus , la plupart condamnés aux fers , se sont échappés des prisons de Rennes , en enfonçant une des murailles. Malgré les recherches faites , on n'a pu jusqu'ici en reprendre aucun.

— On dit que trente pieces de canon , beaucoup d'armes & de drapeaux ont été enlevés aux petits cantons suisses qui jusqu'à présent avoient refusé d'adopter la nouvelle constitution helvétique.

— Les dernières feuilles anglaises parlent beaucoup d'un rapprochement entre le ministère & plusieurs membres du parti de l'opposition.

— La Russie a de nouveau offert sa médiation à l'em-

peur & au roi de Prusse pour la paix d'Empire ; mais on assure qu'elle n'a pas été acceptée.

— Une feuille étrangère a imprimé l'état suivant des contributions en numéraire & en valeurs connues , levées dans les états envahis par les armées françaises pendant la guerre actuelle. Quoique ces sortes de calculs n'aient aucune base fixe , ils ne sont pas sans quelque intérêt.

Numéraires et valeurs connues.	francs.
Prusse , pour le duché de Clèves	3,600,000
Hollande : contribution de 200 millions , négociés à 65 pour cent	130,000,000
Soldes de 25 mille hommes pendant quatre ans , à 14 millions par an	56,000,000
Pays-Bas & pays de Liège	192,000,000
Pays compris entre le Rhin & la Moselle , & la Moselle & la Meuse	43,000,000
Franconie	12,000,000
Wurtemberg	4,000,000
Margraviat de Baden	3,225,000
Suabe	27,500,000
Bavière	16,990,000
Parme	3,650,000
Modene	10,000,000
Le pape	30,000,000
Gènes	4,000,000
Toscane	8,000,000
Milanais & république cisalpine	62,000,000

Total 605,965,000

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 12 floréal , an 6.

Le directoire exécutif , vu le n°. 128 du journal intitulé *Feuille Politique* , dont le bureau est établi à Paris , rue de la Loi , n°. 1251 , vis-à-vis la fontaine ;

Considérant qu'au mépris de l'article 1^{er} de la loi du 28 germinal an 4 , cette feuille ne porte aucun nom d'auteur ni d'imprimeur ;

Considérant que l'article *Variétés* du numéro dont il s'agit , renferme des sarcasmes indécents contre la représentation nationale & contre les loix de la république , & que le rédacteur de cette feuille se montre évidemment le continuateur des écrivains royalistes qu'a frappés la loi du 22 fructidor , an 5 ,

Arrête ce qui suit :

Art 1^{er}. En exécution de l'article 35 de la loi du 19 fructidor , an 5 , le journal ci-dessus désigné est prohibé , & les scellés seront apposés sur les presses servant à l'imprimer.

II. Le commissaire du directoire exécutif près le tribunal criminel du département de la Seine , dénoncera , à l'accusateur-public près le même tribunal , les auteurs , entrepreneurs , imprimeur & distributeurs du même journal , pour être poursuivis comme infracteurs de l'article 1^{er} de la loi du 28 germinal an 4 , & punis conformément à l'article II de la même loi.

Les ministres de la police générale & de la justice sont chargés de son exécution , chacun en ce qui le concerne.

Signé , MERLIN , président.

MINISTERE DE LA GUERRE.
Paris , le 9 germinal , an 6.

Le ministre de la guerre , aux conseils d'administration des corps d'infanterie , de cavalerie , et des régimens d'artillerie de la république.

Le directoire exécutif vous a autorisés , citoyens , par

son arrêté du 27 frimaire dernier, à accorder des congés de trois décades à deux volontaires par chaque compagnie; il me charge aujourd'hui de vous prévenir que cet arrêté doit cesser d'avoir son exécution. Les circonstances exigent encore que les armées soient maintenues sur un pied imposant. Vous suspendrez donc, dès cet instant, toute délivrance de congés limités; & vous veillerez à ce que les militaires qui sont en ce moment, par permission, dans leurs foyers, soient exacts à rejoindre leurs corps de suite, même avant l'expiration du tems fixé.

Vous verrez par la circulaire que j'écris aux commissaires du directoire exécutif, & dont je vous transmets un exemplaire, que les intentions du directoire exécutif sont motivées sur la sûreté de la république, la gloire des armées, & les mestres que commande la prudence.

Signé, SCHERER.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTIS.

Séance du 15 floréal.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques.

On proclame le résultat du scrutin fait hier pour la nomination de la commission chargée de faire un rapport sur le message du directoire relatif à la conspiration des anarchistes. Les membres qui la composent sont les citoyens Hardy, Bailleul, Lemoine, Chénier & Crassous.

Guillemardet demande que, pour mettre un terme aux inquiétudes, cette commission fasse son rapport septidi.

Demain, crient plusieurs membres, demain.

D'autres membres représentent qu'on ne peut pas fixer un délai aussi court pour un rapport aussi important, & qu'il suffit d'inviter la commission à présenter son travail le plutôt possible.

Cette proposition est adoptée.

Lefebvre (du Jura) a la parole pour une motion d'ordre; il expose que jusqu'à ce moment, dans tous les rapports qu'on a faits sur les opérations des assemblées primaires, on s'est contenté de montrer qu'elles avoient été faites par la majorité & conformément aux loix: mais cela peut-il suffire? En l'an 5 aussi les élections étoient régulières, cependant elles donnerent un résultat tel, qu'il fallut faire le 18 fructidor. Il importe donc de consulter les pièces fournies par le directoire: plusieurs de ces pièces concernent la Côte-d'Or, & hier néanmoins on a déclaré valables les choix faits par l'assemblée électorale de ce département. Oudot est au nombre des élus; membre actuel du conseil, son civisme est connu; mais c'est par politique peut-être qu'on l'a nommé. L'opinant demande donc le renvoi de la résolution dont il s'agit à un nouvel examen de la commission.

Cette proposition excite quelques murmures, & divers membres demandent l'ordre du jour.

Leclere, non-seulement appuie la proposition, mais il demande de plus, que désormais avant de prononcer sur une résolution relative aux opérations d'une assemblée électorale, il y ait un délai de 24 heures. Il se fonde sur ce que hier, on a prononcé sur l'assemblée de Seine & Oise, quoiqu'il y eût des pièces importantes qu'il eût fallu d'abord consulter.

Crassous est du même avis: pourquoi, dit-il, avons-nous demandé des renseignements au directoire exécutif, si nous ne voulons pas en faire usage?

La proposition de Leclere est adoptée. On revient à celle de Lefebvre.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.

Eschassériaux demande de nouveau l'ordre du jour: il dit qu'il a des renseignements sûrs qui prouvent que les opérations de la Côte-d'Or ont été pures. On avoit écarté quelques anarchistes: d'ailleurs, qui a-t-on nommé outre Oudot, Monge & Florent-Guyot, dont le civisme n'est pas douteux?

Labrousse est de l'avis du renvoi, parce que les renseignements fournis par le directoire doivent être mis en balance avec ceux qu'Eschassériaux dit avoir reçus.

Le renvoi est ordonné.

Crassous fait un rapport sur le remboursement des emprunts sur dépôt.

Le conseil en ordonne l'impression.

Un membre présente un projet de résolution tendant à valider les opérations de l'assemblée électorale du Gers. Conformément à l'arrêté qu'il vient de prendre, le conseil prononce l'ajournement à 24 heures.

Bergier fait une motion d'ordre sur le remplacement des juges aux places vacantes auxquelles les assemblées électorales n'ont pas nommé.

Après quelques débats, le conseil renvoie à une commission.

Un message arrive, par lequel le directoire invite le conseil à prendre en prompt considération les vacances de places dont il s'agit, & qui arrête le cours de la justice criminelle dans le département de la Seine & ailleurs.

Ce message, auquel est joint un mémoire du ministre de la justice, est renvoyé à la même commission.

Nota. Le conseil des anciens a procédé au renouvellement de son commissaire aux archives. Baudin a été continué à la presque unanimité dans ses fonctions pour un an.

Bourse du 15 floréal.

Amsterd.....59, 60.	Montpellier.....1 p. 2 15 j.
Idem cour.....56, 57.	Rente provisoire.18 f. 75 c.
Hamb.....188, 186.	Tiers consol.....15 f. 15 c.
Madrid..12 f. 12 c. à 12 f.	Bon $\frac{1}{2}$1 f. 90 c.
Mad. effec.15 f. 12 c. à 15 f.	Bon $\frac{3}{4}$1 f. 85 c.
Cadix...12 f. 12 c. à 12 f.	Bon $\frac{1}{4}$55 à 54 f. per.
Cad. effec.15 l. 12 c. à 15 f.	Or fin.....106 f. 25 c.
Genes.95 $\frac{1}{2}$ à 96, 94 $\frac{1}{2}$ à 95.	Ling. d'arg.....50 f. 50 c.
Livour.....104, 103.	Portugaise.....97 f.
Geneve..1 $\frac{1}{2}$ à 2 p. arg. cour.	Piastre.....5 f. 31 à 32 c.
Bâle.....pair, 1 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ perte.	Quadruple.....81 f. 25 c.
Lyon.....pair 10 j.	Ducat d'Hel.....11 f. 62 c.
Marseille...1 p. 8 b. 15 j.	Guinée.....26 f. 50 s.
Bordeaux.....pair 12 j.	Souverain.34 l. 75 c. à 35 l.

Espirit $\frac{3}{4}$, 475 à 480 f. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 420 f.
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martin., 3 f. à 3 f. 10 c.
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 50 à 60 c. — Savon de Marseille. 1 f. 15 à 18 s. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c.
— Coton des isles, 2 f. 90 c à 3 f. 50 s. — Sel, 4 f. 25 s.

VADĒ MECUM MEDICUM in duas partes divisum quarum prior nosologiam cullineam, posterior compendium materiae medicae & pharmacopaeiae, exhibet; quibus subiungitur systema formularum recentissimarum, ad normam chymiae recentis ordinatum; auctore Guiljelmo Tazewel, virginienſe; societ. Americ. Phys. Edin. soc. & Praes. ann. societ. regiae Phys. Edin. soc. Honor. necnon soc. Med. Paris. Sodalis. Lutetiae Parisiorum apud A. J. Dugour & Durand, viâ (Serpente) dictâ. Anno sexto. — 1793; un vol. in-12. Prix, 1 liv. 10 s. & 2 liv. franc de port.

A. FRANÇOIS.